

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2012 (20h00)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mme Catherine BESSON, M. Jean-François DURAND, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Albert PETIT, Mme Martine DEUS.

Excusé(e)s : Olivier MIGNEREY, Jacky COLLIGNON (procuration donnée à M. Gérard CROZIER), Mme Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Mme Martine DEUS), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Mme Catherine BESSON).

Secrétaire de séance : M. Bernard COMTE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU POS

Modification de zonage permettant la construction de logements sociaux et de commerces - La Butte

Le Maire invite Melle Chloé PONS, responsable d'urbanisme, à présenter les documents qui ont fait l'objet d'une réunion publique le 23 avril 2012 et d'une enquête publique entre le 18 juin et le 20 juillet 2012. Elle expose les fondements du programme mixte logements sociaux (12) locaux commerciaux (2) prévu par Drôme Aménagement Habitat au carrefour dit du PMU. Ce projet, même s'il n'a pas encore fait l'objet d'un dépôt de permis de construire, est d'intérêt général, et la modification de zonage qu'il nécessite ne bouleverse pas l'économie générale du POS. Pour ces deux raisons, celle-ci a pu être engagée et autorisée par les Services de l'Etat. Dans le détail, il s'agit de retirer de la Zone UDr l'ancienne maison BREYTON, le bar PMU et l'habitation de M et Mme BEAL, pour les inscrire en Zone UAr, plus appropriée à l'habitat collectif, aux activités et services. Le dossier de modification de zonage a été tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête publique. Deux observations ont été consignées et seront prises en compte. M. BLANIE, commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif de Grenoble, a émis un favorable. Le conseil municipal approuve à son tour la modification, qui prendra effet après transmission des documents aux Services de l'Etat et accomplissement des mesures de publicité.

ELECTRIFICATION RURALE

Alimentation des constructions de M. RANU et M. HUBNER, Route de Crest « Le Vercors »

Cent cinquante sept mètres de tranchée et de ligne sont nécessaires pour raccorder les constructions de M. RANU (ZO n° 275) et M. HUBNER (ZO n° 276). Les travaux sont estimés par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (S.D.E.D.) à 21 788,86 €. Après déduction des financements mobilisés par celui-ci, la part restant à la charge de la Commune et qui sera répercutée sur les demandeurs par conventions, est de 4 706,74 €. L'assemblée approuve le projet, le plan de financement et accepte à l'unanimité d'inscrire ce dossier au programme du S.D.E.D.

CHEMIN PIETONNIER « GUINIÈRE » : ACQUISITION A L'AMIABLE DE TERRAINS

Le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier ont été réalisés le long de la Route de Crest en 2006 et que les emprises de terrains nécessaires audits travaux restent à régulariser. Sur la base du document d'arpentage dressé en 2006 par le cabinet de géomètre BAUDET, six propriétaires ont déjà été contactés. Sept parcelles (513 m² au total) seront acquises à l'amiable au prix fixé par le Service des Domaines, soit 12 €/m², ou à l'euro symbolique. Le Conseil municipal autorise le Maire à acquérir pour la Commune cette première série de parcelles. Les actes authentiques seront reçus en la forme notariée ou administrative.

AJUSTEMENT DU POSTE D'ADJOINT A LA VOIRIE / EAU-ASSAINISSEMENT

Délégation de fonctions / indemnité / fonctionnement

Le Maire indique qu'il a procédé à un aménagement dans les délégations de fonctions consenties aux adjoints et conseillers. Pour tenir compte des disponibilités de M. Jean-François DURAND, 3^{ème} adjoint, celui-ci s'est vu retirer sa délégation en matière de voirie. Ses fonctions porteront désormais en priorité sur l'instruction et le suivi des dossiers relatifs à l'eau et à l'assainissement. La voirie est confiée à partir du 1^{er} octobre 2012 à M. Bernard COMTE, conseiller municipal. L'assemblée, avec l'accord des intéressés et sur proposition du Maire, autorise la réduction de l'indemnité octroyée à M. DURAND, de moitié au profit de M. COMTE. Cet ajustement est donc sans incidence sur le montant global des indemnités mensuelles versées aux élus.

CCVD – DELEGUES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (MODIFICATION)

Le Maire rappelle les noms des délégués titulaires : MM. Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jean-François DURAND, Guy VIGLIOCCO, et du délégué suppléant : M. Christian SIRON, au conseil communautaire. Le Conseil municipal apporte une modification et nomme M. SIRON titulaire à la place de M. DURAND qui devient suppléant.

PERSONNEL COMMUNAL

Transformation du poste de Mme ROUSSET, cantinière

Mme Corinne ROUSSET, adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 32/35^{ème}, a réussi l'examen professionnel lui permettant d'accéder au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe. Compte tenu des missions et des responsabilités qu'elle assume dans la gestion de la cantine scolaire municipale, le Conseil municipal, accepte à l'unanimité de transformer son poste et autorise le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

PROJET DE FUSION DE HUIT SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'IRRIGATION DANS UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu notification d'un arrêté préfectoral portant projet de fusion au 1^{er} janvier 2013 de huit syndicats intercommunaux d'irrigation en un Syndicat d'Irrigation Départemental appelé « Syndicat d'Irrigation Drômois ». Sont concernés : Les Syndicats Intercommunaux du Canal de la Bourne, du Sud-Est Valentinois, de Crest Nord, de Crest Sud, d'Allex-Montoison, de Rhône Montélimar, de Marsanne et ses Environs, et celui de la Région de Romans, soit 76 communes ou 252 819 habitants. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 14 décembre 2011, et de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales de décembre 2010. Il est soumis à l'avis des Comités syndicaux et à l'accord des Conseils municipaux des communes membres. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des statuts et délibéré, accepte à l'unanimité le projet de fusion au 1^{er} janvier 2013 des huit syndicats intercommunaux d'irrigation, dont celui d'Allex-Montoison.

NOUVELLE CONVENTION DE GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALIERE, QUARTIER MAUBOULE (VALENCE)

Les dispositions légales en vigueur font obligation à toute commune de disposer des moyens nécessaires au ramassage et à l'accueil de tout animal en état de divagation. Le Maire précise que la Commune adhère depuis 2002 à l'Espace animalier de Valence, avec environ 70 autres collectivités. Le groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de service fourrière animalière, et coordonné par Valence Agglo n'est plus pertinent compte tenu du nombre d'adhérents. Le marché arrivant à terme au 30 novembre 2012, il est proposé aux adhérents, par souci de simplification, de confier par convention la gestion de l'équipement à Valence Agglo, qui continuera d'assurer les mêmes services avec un prestataire sous contrat, retenu conformément aux procédures d'achat public. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de gestion conclue pour deux ans, mais tacitement reconductible jusqu'au 30.11.2016.

DIVERS

• Interventions des adjoints et présidents de commissions.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la culture, communication, tourisme et environnement, rappelle le concours des maisons fleuries et les récompenses décernées aux six participants. Elle remercie les entreprises Tisseron fleurs et Passion nature pour les lots offerts. Mme CASTON indique également qu'elle s'est rendue avec Bernadette GOLIN et le Président du Syndicat d'Initiative, chez tous les propriétaires de chambres d'hôtes et gîtes existants sur la Commune, pour mieux connaître et faire connaître les hébergements proposés, et pour informer les gestionnaires de la mise en place d'une Taxe de séjour en 2013, destinée à financer le développement du Syndicat d'Initiative.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle les effectifs de rentrée : 106 élèves à l'école St-Maurice et 199 à l'école publique qui compte désormais 8 classes au lieu de 9. Elle annonce l'élection le 12 octobre prochain des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école et des délégués à la commission école.

M. Guy VIGLIOCCO, adjoint et M. Christian SIRON, conseiller municipal, ont assisté à une journée organisée par le Département, sur le thème de l'éclairage public. Ils rendent compte des enjeux techniques et financiers pour une collectivité.

Mme Bernadette GOLIN, conseillère déléguée aux associations, annonce l'élaboration du planning d'occupation de la salle polyvalente le 11 octobre à 20h00 avec les responsables d'association, ainsi que la soirée du 16 novembre en l'honneur des sportifs.

Le Maire fait part d'une demande qu'il a reçu concernant l'aide aux devoirs ; des bénévoles souhaiteraient réinstaurer ce service aux enfants. Il indique que les Directeurs d'école doivent donner leur accord préalable, et que l'action doit être soutenue par l'ADMR et la CAF selon les règles aujourd'hui en vigueur. L'ensemble des partenaires sera interrogé prochainement.

M. Jean-François DURAND, adjoint délégué à la voirie, indique que le marché à bons de commande relatif à la voirie arrive à terme ; une nouvelle consultation est nécessaire.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, fait le point sur le dossier d'éclairage public indiquant que les travaux sont en cours dans l'Avenue Henri Seguin, la Montée de Laye, aux Amandiers et Barnaire. Il annonce ensuite qu'un bâtiment modulaire va être installé à côté des vestiaires du Stade de football, pour améliorer la fonctionnalité des locaux. Enfin, il dresse avec M. Albert PETIT, président de la commission travaux, un premier bilan des travaux sur la Salle des Galets jouxtant la Mairie, et précise que le Conseil général de la Drôme va allouer 3 300 € de subvention à cette opération.

Avant de clore la séance, le Maire annonce une réunion publique sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et la construction d'une salle d'animation rurale, le mercredi 3 octobre 2012 à 20h00 à la salle polyvalente, et une autre réunion publique relative au Plan Local d'Urbanisme (présentation du diagnostic), le mercredi 24 octobre 2012 à 19h30.

Il informe également la tenue d'une réunion d'information organisée par l'association La boîte aux Idées (Lyon) sur le projet de gazoduc ERIDAN, le mardi 16 octobre 2012 à 18h30 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h15.